

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 229

Artikel: La porte de l'Université
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La porte de l'Université

J'ai sous les yeux le rapport sur les examens fédéraux de maturité tenus à Lausanne au printemps 1973.

Cent-vingt-trois candidats aux « Seconds examens partiels » (la maturité fédérale peut se passer en deux fois) ; sept candidats aux examens complets. Septante-quatre réussites et quarante-neuf échecs aux examens partiels ; cinq réussites et deux échecs aux examens complets. Respectivement 40 et 29 % d'échecs.

Notons encore six réfugiés étrangers — six réussites.

Ces chiffres me paraissent intéressants.

Un examen sélectif

Ils permettent, me semble-t-il, de réfuter les allégations de ceux qui voient dans la maturité fédérale un examen « facile », accordant « au rabais » l'entrée à l'université. Malgré l'échelle de 1 à 6 (moyenne : 4), malgré le fait que dans les branches littéraires, tout particulièrement en français, on hésite énormément à descendre au-dessous de 3 (qui équivaut à notre 4 de l'échelle 1 à 10), et même au-dessous de 4 (toujours en français, le candidat doit préparer six textes pour l'oral, en tout et pour tout — « Le Cid », « Phèdre », « Candide », « Manon Lescaut », « Hernani » et « La Peste », par exemple — et il est assuré de tomber sur l'un des textes qu'il aura choisis) ; les quarante-neuf échecs témoignent assez de la difficulté de l'examen.

L'utilité de la maturité

D'un autre côté, ces mêmes chiffres me paraissent montrer l'utilité de la maturité fédérale : en dépit du caractère encyclopédique qu'on lui reproche à bon droit, en dépit du fait que les candidats jouent toutes leurs chances sur le coup de dés de l'examen, plus de 60 % réussissent qui, sans la maturité fédérale, n'auraient sans doute pas pu

entrer à l'université ou auraient été contraints de tenter un très aléatoire « préalable »...

Parmi ceux-ci, des jeunes gens qui n'ont pu se présenter à un baccalauréat régulier, soit que leur scolarité ait été perturbée (par la maladie, par des séjours dans des pays plus ou moins lointains — parents agents consulaires ou diplomates), soit qu'ils se soient découvert trop tard du goût pour les études universitaires (fils de paysans, techniciens, etc.), soit enfin que les écoles officielles ne leur aient pas convenu — ce qui ne signifie pas forcément que les dites écoles sont mauvaises, mais ce qui ne signifie pas forcément non plus que les intéressés étaient inaptes aux études universitaires.

Donc, si peu que ce soit, la maturité fédérale me semble apporter un peu plus de souplesse dans un système quelque peu rigide, et contribuer à ouvrir un tout petit peu plus des portes qui, quoi qu'on en dise, restent assez fermées pour tous ceux qui n'ont pas la chance de se trouver « dans la filière » dès leur âge le plus tendre.

* * *

J'aurais voulu dire quelques mots de mon collègue Marc Chapuis, qui vient de mourir brusquement. Je l'avais vu arriver au gymnase voici une dizaine d'années non sans un peu de perplexité : n'avait-il pas été autrefois rédacteur de *La Nation* ? Combien ma réserve était injustifiée ! Pas d'homme plus ouvert, plus tolérant, plus respectueux d'autrui, plus soucieux du « dialogue », tant avec ses élèves qu'avec ses collègues. N'ayant retiré de son expérience politique « extrémiste » que la conclusion qu'après tout, toutes les opinions se rencontrent et que toutes, ou presque, sont défendables — et cela sans aucun scepticisme desséchant, mais au contraire une sorte de sagesse, de sérénité souriante qui lui permettait de trouver la parole juste qui parvenait à apaiser des conflits qui autrement se seraient exacerbés. Nous perdons beaucoup en le perdant, et je doute qu'il soit remplacé.

Fiscalité et lutte de classes

Le « *Thurgauer AZ* » (121) a livré à ses lecteurs les pièces d'une polémique de la presse saint-galloise au sujet des inégalités de fortune dans notre pays. Le conseiller national socialiste Hans Schmid a publié dans un journal local un article sur ce sujet. Un anonyme lui a répondu dans trois autres journaux, sous la forme d'une lettre de lecteur en utilisant toute la gamme des arguments habituels : obsédé de la lutte de classes, Marx, Lénine, « Juso du Rosenberg » (un quartier résidentiel de Saint-Gall, réd.), complexes d'infériorité, etc., etc.

En parcourant ces textes on peut se demander si c'est la seule manière de répondre à des faits indiscutables. A signaler : le parti socialiste thurgovien a, lui aussi, lancé une initiative pour un impôt sur la richesse ; la polémique à ce sujet a révélé l'existence d'un Groupe d'étudiants socialistes à l'Université commerciale de Saint-Gall.

— La « *Neue Zürcher Zeitung* » (242) saisit l'occasion du centenaire de la Société suisse des employés de commerce pour s'intéresser à la catégorie des employés. Cette phrase à relever : « Aussi longtemps que les employés possèdent dans leurs organisations un centre de rencontre conscient de son rôle et qui représente activement leurs intérêts corporatifs, qui veille soigneusement et élargit son rôle de formation, et qui s'attaque avec résolution et modestie à résoudre les problèmes d'actualité, leur esprit de groupe ne devrait pas disparaître. »

La police et la justice

— La « *National Zeitung* » (160) accorde une large place à la recommandation de la commission pour un état de droit du Parti socialiste suisse qui invite le PSS à demander à séparer, au sein du ministère public de la Confédération, les tâches de police des tâches juridiques et à soumettre l'écoute téléphonique à un contrôle effi-

J. C.